



GROUPEMENT DES ENTREPRISES EN  
**Generg**  
ENERGIES RENOUVELABLES DE GUYANE

Le GENERG (Groupement des ENtreprises en Energies Renouvelables de Guyane), créé en 2007, s'est organisé autour d'une vision commune ayant abouti à la réalisation d'un scénario sur l'avenir énergétique de la Guyane. Il intègre le potentiel de maîtrise de l'énergie réalisable dans le secteur du bâtiment et favorise le recours massif aux énergies renouvelables dans la production d'électricité.

En effet, la dépendance du territoire guyanais aux énergies fossiles est en augmentation. Elle est passée en moins de dix ans de 81 à 90% (sources : PER 2002, PRERURE 2012), principalement du fait de la croissance continue de la demande en énergie. De plus, la production d'énergie par des ressources renouvelables (hors énergie hydraulique de Petit-Saut), reste peu significative malgré un développement notable ces dernières années.

L'intérêt de développer ces filières réside dans le fait qu'elles sont locales et créatrices d'emplois. L'objectif du mix énergétique proposé étant de réduire la part de l'électricité d'origine thermique à 15 % d'ici 2020 (elle était supérieure à 50% en 2009 du fait de la faible pluviométrie) et de viser l'indépendance énergétique du territoire sur le plan électrique d'ici 2030 avec une production électrique à cette échéance 100% renouvelable.

Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, le GENERG appelle l'Etat, l'ADEME, EDF, et les collectivités à s'associer à cette démarche afin d'explorer de nouvelles pistes d'amélioration de la situation énergétique du territoire. Il entend ainsi tirer profit des atouts dont dispose la Guyane pour l'engager vers la nécessaire transition énergétique :

- la présence abondante de quatre ressources renouvelables : biomasse, hydraulique, éolien et solaire,
- l'existence de compétences locales pour la mise en œuvre de ces technologies,
- la présence du barrage de Petit-Saut qui, par son stockage saisonnier de l'énergie, doit permettre de compenser la variabilité des énergies dites intermittentes.

Le GENERG insiste sur la nécessaire prise en compte des spécificités territoriales dans l'élaboration de la réglementation relative à ces domaines d'activités.

*Les membres de cette association interprofessionnelle sont :*

